

<http://ugtg.org/spip.php?article1488>



Communiqué de L'UTV-UGTG à propos des mesures annoncées par Jacques Gillot

sur le Transport : WI,



UGTG TÉ NI RÉZON !!

Date de mise en ligne : le 24 Juin 2011

- Actualité -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

En 4 ans, le Conseil Général a réussi à tuer plus de 400 entreprises de Transport de Voyageurs. 400 entreprises et donc 400 entrepreneurs et leur famille mis à la rue et poussés à la mendicité, à l'occasion d'une soi-disante réorganisation du Transport Public de Voyageurs.

En mars 2007, sous prétexte de réorganisation du service public de Transport des Voyageurs, le Conseil Général demandait aux transporteurs individuels de se regrouper en société, pour continuer de travailler sur le réseau dont il a la charge (toute la Guadeloupe sauf le Sud Basse-Terre). Près de 150 transporteurs acceptèrent ainsi de constituer 11 sociétés. Certains ont vendu leur véhicule et arrêté toute activité. D'autres vendant leur ligne à des Transporteurs mieux informés. Cela permettait à de nouveaux affairistes d'arriver en position majoritaire dans les nouvelles sociétés constituées, puisque ces sociétés sont créées sur la base 1 ligne = 1 action.

Résultat : La quasi-totalité de ces 11 groupements au bord du dépôt de bilan ; des lignes se chevauchant, dont certaines en concurrence avec celles gérées par la Communauté du Sud Basse-Terre (CCSBT) ou avec celles du Syndicat du Petit Cul de Sac Marin (qui regroupe les communes de Pointe-à-Pitre, Aymes, Baie-Mahault, Gosier) ; certains actionnaires majoritaires prenant le contrôle des groupements et accaparant les recettes gagnées collectivement avec leur société, qu'ils n'ont d'ailleurs jamais arrêtées ; les rares clients se plaignant du manque de régularité du transport et des temps d'attente ; des bus continuant de se faire la course pour "baré" le client...

Jodla, dans des déclarations successives, Jacques GILLOT, président du Conseil Général de Guadeloupe, affirme vouloir réorganiser la... réorganisation du transport interurbain de voyageurs. Ci-après, la réaction de l'UTV-UGTG.

COMMUNIQUE de L'UTV-UGTG :

**A propos des mesures annoncées par J. GILLOT sur le transport
UTV-UGTG TÉ NI RÉZON... !!!**

[L'UTV-UGTG](#) note, avec « satisfaction », la fulgurante volte-face du Conseil Général qui aurait enfin décidé de jouer pleinement son rôle **d'Autorité Organisatrice du Transport** et cela après [moult interpellations](#) de notre organisation syndicale. Jusqu'ici, face à la désorganisation « organisée » du Transport, **Jacques GILLOT** s'échinait à nous répondre qu'il « ne pouvait interférer dans la gestion interne des groupements » au motif que c'était là des affaires privées ! **Sonjé... !**

Aussi, [l'UTV-UGTG](#) prend acte de la déclaration du Président du Conseil Général quant à l'organisation d'une table ronde sur le Transport, le lancement d'un second audit externe (organisationnel et financier), la prise en charge par le Conseil Général du financement de l'augmentation de la tarification, le contrôle et la résiliation des groupements qui ne respectent pas leurs engagements et le prolongement d'un an des conventions des marchés de transports scolaires existants.

UTV-UGTG ka rété véyatif :

- ▶ Quant à l'implication réelle du Conseil Général dans ce dossier car le transport est bel et bien un Service Public financé par des fonds publics, **lajan annou, Gwadeloupéyen !**
- ▶ Quant aux actions correctrices mises en place nous garantissant que ce ne seront pas les plus démunis, les mal-lotis (soi-disant « clandestins ») qui paieront à la place des **malfètè** et que TOUS les laissés-pour-compte du Transport seront reconsidérés et/ou indemnisés justement.
- ▶ Quant au Respect de la Réglementation tant de la Loi d'Orientation du Transport Intérieur que du Droit du Travail et singulièrement sur l'application pleine et entière de la **Convention Collective du Transport** de la Guadeloupe dans toutes les entreprises.
- ▶ Quant à l'impartialité et l'équité dans le traitement des dossiers.
- ▶ Quant au respect des engagements signés le 04 Mars 2009 (Accord LKP) concernant notamment le droit au Travail et le droit à une indemnisation juste et équitable.

[L'UTV-UGTG](#) exige plus que jamais la mise en place d'un véritable service de transport public performant, accessible et sécurisé au bénéfice des Travailleurs, du Peuple et des Transporteurs de Guadeloupe.

ANSANM NOU KA LITÉ ANSANM NOU KÉ GANNYÉ,

JOU NOU KÉ MÉTÉ A JOUNOU PÉKÉ VWÈ JOU !!!

Le Secrétaire Général de l'UTV-UGTG

R. LOLLIA

Lapwent 23/06/11